

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-12-95

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°5

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Maire Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN
Aurélié MESLET à Anne DELAROCHE
Catherine GUYADER à Claire LE ROY



Handwritten signature or initials in blue ink.

Madame Danièle LE CALVEZ a été nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°5

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024-02-17 du 7 février 2024 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la ville,

Vu la décision n°2024-04-46 du 10 avril 2024 autorisant le virement de crédits n°1,

Vu la décision n°2024-07-69 du 5 juillet 2024 autorisant le virement de crédits n°2,

Vu la délibération n°2024-09-72 du 25 septembre 2024 relative à l'adoption de la décision modificative n°3,

Vu la décision n°2024-10-95 du 11 octobre 2024 autorisant le virement de crédits n°4,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la décision modification n°5 du budget principal 2024

PJ : Décision modificative n°5

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM et Emmanuel MORUCCI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 19 DECEMBRE 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Danièle LE CALVEZ

